

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

42x20

STAGE "OMNISPORTS" 2020

Dans le cadre du développement des activités sportives sur la commune, il est proposé de reconduire l'organisation municipale du stage omnisports de 5 jours, pendant la période des vacances scolaires de printemps, du **lundi 20 au vendredi 24 avril 2020**, en partenariat avec les associations sportives.

Celui-ci se déroulera sur les équipements sportifs communaux et permettra l'accueil de 150 personnes maximum dont 130 enfants et 20 éducateurs/animateurs.

Les associations participantes seront chargées de procéder aux inscriptions, à l'encadrement et la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en collaboration avec les services municipaux.

Par délibération n°33x19 en date du 1^{er} mars 2019, le Conseil Municipal fixait la participation individuelle aux frais de stage relatifs à la restauration et aux transport à 43€ pour 5 jours sur l'année 2019.

Pour tenir compte de l'évolution des charges liées à cette action, il est proposé pour l'année 2020 de fixer cette participation individuelle à 44€ pour les 5 jours.

Les familles sont invitées lors de l'inscription à régler à l'association de l'activité principale choisie, le coût du stage complet correspondant à l'organisation des activités sportives elles-mêmes par les clubs et à l'organisation municipale.

Les associations participantes seront donc chargées de recueillir la participation financière inhérente au stage omnisports, seuls les éducateurs seront exemptés de cette charge.

La participation de 44€ par enfant encaissée par les associations devra faire l'objet d'un versement à la Trésorerie de Marignane, avant le début du démarrage du stage.

Vu l'avis favorable de la commission des sports réunie en date du 14 janvier 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- ACCEPTE la mise en place d'un stage omnisports en 2020,
- SE PRONONCE favorablement pour le versement des sommes à la Trésorerie de Marignane,
- FIXE à **44 €** par enfant la participation de la ville aux frais de stage,
- AUTORISE Monsieur l'Adjoint aux Sports à signer la convention à intervenir avec les associations participantes,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget,
- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

Service des Sports
Téléphone : 04 91 67 17 30
Fax : 04 42 74 26 17
e-mail : sport@vlpm.com

CONVENTION

STAGE OMNISPORTS 2020

ENTRE

La Ville des Pennes Mirabeau, représentée par Madame le Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal x 20 en date du 23 janvier 2020

(d'une part)

ET

L'Association
Représentée par sa/son Président(e)

(d'autre part)

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de développer les Activités Physiques et Sportives sur la commune, il est proposé d'organiser un stage de 5 jours, pendant la période des vacances scolaires de printemps.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le stage se déroulera sur les équipements sportifs de la ville et permettra l'accueil de 130 enfants, âgés de 7 à 12 ans ainsi que 20 animateurs.

ARTICLE 2 – DURÉE

La durée du stage sera de 5 jours consécutifs :

Du lundi 20 avril au vendredi 24 avril 2020

ARTICLE 3 – ENCADREMENT DES ACTIVITÉS

L'effectif maximum de stagiaires par animateur ne peut excéder huit.

Les personnes encadrant ces activités doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'état d'éducateur sportif (B.E.E.S.) du 1^{er} degré de la discipline pratiquée,
- Brevet d'aptitude aux fonctions animateur (B.A.F.A.)
- Brevet d'instructeur fédéral en fonction de la discipline

ARTICLE 4 – ORGANISATION

La Ville des Pennes Mirabeau assure la prise en charge des transports, la préparation et le service des repas.

L'Associationest responsable de l'activité, de l'organisation technique et de l'encadrement.

Les stagiaires resteront sous l'autorité de l'association jusqu'à l'arrivée des parents.

L'association transmettra 1 semaine avant le démarrage du stage, copie des dossiers de PAI alimentaires dûment complétés et signés, pour information au service Restauration

ARTICLE 5 – ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

La commune des Pennes Mirabeau se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et impose aux groupements sportifs de souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile du dit groupement, de l'organisateur, de leurs préposés hors celles des pratiquants du sport. (une fiche de renseignements sera à compléter par les parents lors de l'inscription pour encadrer notamment les PAI, voir annexe 1).

L'Association assure la surveillance des lieux mis à disposition, et sera tenue pour responsable en cas de dégradation des lieux concernés.

ARTICLE 6 – PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière individuelle aux frais (repas et transport) sera de **44,00 €** pour les 5 jours, à verser directement à la Trésorerie de Marignane le premier jour du stage au plus tard.

Seuls les accompagnateurs seront exemptés de cette charge.

Les Pennes Mirabeau, le.....

L' Association en sa/son Président(e)

L' Adjoint au Maire délégué aux Sports

Pierre TONARELLI

ANNEXE 1

ASSOCIATION :

STAGE OMNISPORTS 2020 du Lundi 20 au Vendredi 24 avril 2020

Fiche de Renseignements à compléter par les Parents
(à retourner au service des sports)

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Coordonnées parents ou représentants légaux :

Nom : (à préciser si différent de l'enfant)	Madame	Monsieur	Personnes à prévenir en cas d'absence des parents :
N° téléphone Domicile			
N° téléphone Travail			
N° téléphone Portable			

Votre enfant fait-il l'objet d'un P.A.I ? **oui** **non**

Pour quel type de troubles ?

Si oui, il est obligatoire de remplir un dossier PAI qui sera transmis aux services des sports et de restauration (en cas de PAI alimentaire)

ASSURANCE

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame
Domicilié(e)

déclare être assuré en responsabilité civile et individuelle et décharge la Commune des Pennes Mirabeau de toute responsabilité en cas d'accidents.

Nom de la Compagnie d'Assurance :

N° de Police :

Fait aux Pennes Mirabeau,
Le

SIGNATURE :

AUTORISATION PARENTALE

En cas d'accident et d'urgence, le responsable de l'association et/ou l'éducateur sportif contactera en priorité les pompiers, prévendra ensuite le représentant légal et le service des sports. Si le représentant légal ne peut être présent à l'arrivée des pompiers, l'éducateur sportif sera chargé d'accompagner l'enfant avec les secours jusqu'à l'arrivée des parents.

En cas d'évacuation, l'enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche : **HÔPITAL NORD**

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, autorise l'encadrement du Stage Omnisports à faire soigner mon enfant, à faire pratiquer les interventions d'urgence qui s'avèreraient nécessaire, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions du médecin.

Fait aux Pennes Mirabeau
Le

SIGNATURE :

TAILLE DU TEE -SHIRT

7/8 ans

9/11 ans

11/12 ans

S

M

L

XL